

Entretien avec une bénévole du Collectif des Expulsés de la rue des Stocks de Nantes

A&A : Est-ce vous pouvez présenter votre association ?

Annick : Celle-ci s'est constituée en un collectif puisqu'elle regroupe plusieurs militants d'associations et aussi des citoyens. Tout individu peut entrer dans ce collectif. On l'appelle le collectif des expulsés de la rue des Stocks parce qu'il s'est constitué lors de l'expulsion du 30 juillet 2014 à Nantes. C'était la 3ème vécue par certains des occupants de la rue des Stocks. Depuis 2012, ils avaient déjà été expulsés.

Ce squat appartenait à la ville. Et comme la ville avait un projet immobilier, les occupants savaient qu'ils allaient devoir partir un jour. Mais l'huissier qui normalement passe la veille pour prévenir, a négligé de le faire, n'a pas laissé un mot. Il dit qu'il n'a vu personne. Si bien que le matin à 6h les CRS sont entrés et ont sortis tout le monde très brutalement, sans leur laisser le temps de prendre leur médicaments, leurs papiers etc. La pelleuse est arrivée en même temps et tout à été cassé à l'instant, aussitôt. Ça a été très choquant pour l'ensemble des occupants. Donc ça faisait une centaine de personnes qui se retrouve encore à la rue.

Ce sont des migrants, originaires de l'Afrique noire pour la plupart. Ils ne sont pas prioritaires par rapport aux familles ayant des enfants. Il arrive qu'il y ait des femmes mais elles ont quand même une certaine priorité pour obtenir un logement. C'est d'abord les familles, puis les femmes et pour les hommes c'est jamais pratiquement. Ils peuvent avoir une place par le 115, mais c'est quelques nuits ici ou là.

Moi-même, j'étais sensible à cette question et quand cette expulsion a eu lieu, en plein mois de juillet, c'était vraiment choquant. Beaucoup d'associations, de militants déjà qui voulaient obtenir un hébergement pour cette population se sont encore regroupés et ce collectif tient toujours.

Il y a eu des discussions pour le nom, sur l'adresse mail on voit apparaître le nom de « collectif des sans-abris » et le collectif qui se réunit toutes les semaines depuis un an, les gens disaient qu'il fallait s'occuper de tous les sans-abris pour avoir le soutien d'autres associations. Et c'est vrai qu'il y a beaucoup de sans-abris à Nantes. Mais finalement on voit bien que il y a quand même une question spécifique lorsqu'ils sont migrants, hommes de couleurs et noirs particulièrement et c'est à prendre en compte. Ils vivent le racisme aussi. Le collectif a pour but de leur trouver une solution d'hébergement et leur permettre de s'organiser pour se faire entendre.

Pour la plupart, ils parlent arabe, certains ont été un peu scolarisés. L'apprentissage de la langue n'a pas été fait spontanément pour chacun. Le squat est la première chose à faire. Pour qu'ils vivent à l'abri et puissent être propre et pouvoir aller vers les institutions en bonne santé, pouvoir se faire à manger, c'est un gros atout du squat. C'est très précieux pour eux de ne pas seulement dépendre des associations qui offrent des repas. Donc c'est vivre ensemble et en vivant en squat c'est la survie mais c'est aussi un soutien moral de se retrouver avec certains de leur compatriotes et puis de s'organiser et de vivre quelque chose entre eux.

Mais un squat n'est pas un hébergement normal, ça doit être provisoire. Et quand ça dure les gens ne bénéficient pas de l'ouverture qui se fait automatiquement quand on vit dans un quartier, un immeuble. S'ils vivaient parmi la population française enfin du point de vue de l'hébergement, ça créerait des liens. Dans le squat il y a des liens avec l'environnement mais ce ne permet pas de faire ce saut. Alors ils le font peu à peu : demander à apprendre la langue française, quand ils sont rassurés, qu'ils établissent des liens avec nous les bénévoles. On le voit, ils le disent : « ça y est maintenant, je veux bien apprendre le français ». On respecte leur choix, c'est à eux de se décider, pour apprendre il faut être décidé.

A&A : Vous les aidez dans les démarches pour trouver des cours de français ?

Annick : Un peu oui il y a des adresses qui sont données et le bouche à oreille fonctionne aussi pour beaucoup d'entre eux. Il y en a qui ont pris des cours l'an dernier, au bout d'un an ils parlent aux autres, ils disent où sont les adresses. Le squat aussi permet ces liens, car ils se retrouvent tous les jours.

A&A : Est-ce qu'il y a beaucoup d'associations qui donnent des cours de français ?

Annick : Il y en a pas assez, tout le monde est surbooké, il n'y a pas assez de place.

A&A : Certains ont du mal à trouver des places du coup ?

Annick : Oui, il faut savoir aussi que certains abandonnent parce que c'est pas évident pour eux de donner la priorité à ça et ils sont très pris par leur démarches administratives. La demande d'asile ce n'est pas rien, c'est au bout de trois mois seulement qu'ils bénéficient de l'aide médicale, de l'allocation temporaire d'attente. Trois mois sur le territoire. Comme ils sont généralement en bonne santé, ça va et quand ils peuvent bénéficier de l'entraide ça va. Mais après avec 340€ ce n'est pas suffisant pour trouver un logement et pour se nourrir, puisque c'est la seule allocation, à la différence du RSA où on peut avoir l'allocation logement, importante, tandis que là, non. C'est impossible, il n'ont que ça pendant l'année où les deux que dure(nt) les procédures de demandes d'asile.

A&A : Et c'est une population qui est plutôt jeune ?

Annick : Ce sont des hommes seuls, entre 20 et 40 ans. La grande majorité ont entre 25 et 35.

A&A : Il y a un projet de réforme du droit d'asile. Est-ce que vous savez ce qu'il en est ? Quels changements ça implique pour eux ?

Annick : Je sais que la procédure sera plus courte. Ça veut dire que ce sera très court pour s'insérer parce que quand la procédure dure 1 an/1 an et demi parfois deux avec les rendez-vous à l'Office Français des Réfugiés et Apatrides, si la réponse est négative il y a une possibilité de recours avec passage devant le CMDA et ça peut leur donner le temps de s'insérer dans la vie en France. Si c'est 9 mois ça va être une vraie machine à expulser. Et il n'y aura plus qu'un juge et ça c'est grave. Actuellement c'est une commission de juges. Donc il y a cette application de la justice qui est toujours ici dans le principe en France que quand on a affaire à un juge, y a toujours prise en compte de chaque cas. Mais quand il n'y a qu'une personne qui va entendre le demandeur on a affaire à l'arbitraire : si on a un juge qui n'est pas sensible à l'émigration ou même à la réalité il faut vraiment faire un effort pour se tenir au courant. Donc c'est important d'être à plusieurs pour avoir plusieurs facettes.

A&A : Donc vous pensez que ce projet de réforme c'est plus pour s'en débarrasser plus vite ?

Annick : Oui de toute façon le gouvernement continue à le dire par la façon dont ils parlent actuellement. Ils commencent à parler de l'asile depuis que Angela Merkel a fait front aux Néonazis en Allemagne. Et a annoncé qu'il fallait agir, la France a commencé à parler d'asile. Depuis les naufrages du printemps elle n'avait jamais parlé d'asile pour accueillir les personnes. Depuis le printemps le gouvernement ne parlait que de frontière, de sécurité et de chasse aux passeurs. Et depuis que les Syriens viennent massivement, on parle d'accueil. Il fallait de l'émotion. L'émotion est à prendre en compte. La beauté de la photo, la focale est faite, la posture d'un enfant qui se met en posture de bébé et le regard. C'est un travail d'artiste et les artistes savent nous interpeller pour nous toucher et l'émotion il faut la prendre en compte mais ça ne suffit pas il faut aller au-delà, il faut avoir un jugement rationnel. Et maintenant, il faut réagir, nous tous les militants, populations, à elles de trouver des arguments rationnels mais aussi de les relancer avec de l'émotion. C'est-à-dire, les Syriens on les accueille, les particuliers peuvent les accueillir. On ne peut pas s'opposer à cet élan de générosité sous le coup de l'émotion, mais auront-ils des papiers au bout ? Il faut tout de suite ressaisir l'émotion pour que ce ne soit pas un accueil sans lendemain.

A&A : Ceux qui sont prêts à accueillir des gens chez eux, est-ce qu'ils vont tenir jusqu'au bout ?

Annick : Bien sûr qu'il faut poser des questions et éclairer la situation et dire aux villes laissons les élans de générosité se développer et accompagnons-les pour que ça tienne. C'est-à-dire que pour les particuliers qui veulent accueillir quelqu'un, qu'ils se déclarent et que les mairies de chaque commune accompagnent ce mouvement et prennent en compte avec des services pour que ça dure, qu'il y ait un lendemain, pour que ça tienne et si ça ne tient pas qu'il y ait une autre possibilité. Parce qu'une personne peut aussi vouloir partir. Et que chaque famille qui accueille ne soit pas amenée à endosser toute la responsabilité de l'insertion. Par exemple pour l'apprentissage du français, c'est formidable d'apprendre à parler par la vie quotidienne mais il faut aussi des cours et il faut que la famille puisse compter sur des associations. Les cours ne peuvent pas se faire au sein d'une famille.

Comme les enfants vont à l'extérieur pour apprendre, il faut pouvoir se tourner vers l'extérieur.

A&A : *Quand la demande d'asile a été refusée, après le recours, qu'est-ce qu'il se passe ?*

Annick : Ils sont déboutés, et reçoivent une OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français. Ils ont toujours la possibilité d'être aidés par un avocat, l'aide juridictionnelle et ils ont la possibilité de demander un recours devant le tribunal administratif s'il y a des éléments nouveaux. Il y a trois critères qui peuvent être pris en compte : le mariage, le travail (le travail est possible pour quelqu'un qui n'a pas de papiers avec un employeur qui demande une autorisation à la direction du travail) et pour raison médicale mais il faut vraiment prouver que dans le pays d'origine il n'y a pas la possibilité d'être soigné. Le diabète par exemple ne suffit pas. C'est au cas par cas et il faut des bons dossiers, c'est très compliqué.

A&A : *Et donc les patrons qui embauchent des demandeurs d'asiles, ont-ils des exonérations ?*

Annick : Non je ne pense pas. En 2003 il y a eu un mouvement des sans-papiers qui ont fait savoir qu'ils travaillaient, qu'ils payaient des impôts mais qu'ils avaient un nom d'emprunt pour certains et ils voulaient sortir de cette situation pour avoir un avenir. Au bout de 5 ans, il y a quelque chose qui change et au bout de 10 ans une personne qui justifie d'une insertion peut avoir des changements.

A&A : *Est-ce qu'il y a des recours au niveau européen ?*

Annick : Je ne pense pas. Non chaque pays est autonome. On voit bien au niveau de l'Europe comme chaque pays affirme ses prérogatives, son droit à choisir les quotas à refuser.

A&A : *Vous pensez que quelque chose va changer à ce niveau ?*

Annick : Certains disent que c'est l'occasion de voir que l'Europe a un discours qui n'est pas cohérent, qui n'a pas de valeurs, qui ne se raccroche pas à des valeurs autres que ses références au libéralisme, les valeurs de l'argent.

A&A : *C'est l'argent avant l'humain, ils se raccrochent à quelque chose qui est en train de s'effondrer...*

Annick : Il y a une commission pourtant européenne des droits de l'homme qui fait des rapports tous les ans et qui pointe chaque pays sur des critères des droits de l'homme, la France n'a pas de leçon à donner aux autres.

A&A : *Sur le rapport de la réforme de demande d'asile, les rapports de la commission des droits de l'homme étaient pris en compte, même si ça n'a pas été suivi au niveau de la réforme elle-même.*

Annick : Il y a eu des déclarations d'intention, par exemple les Demandeurs d'Asile doivent être hébergés pendant toute la durée de la procédure mais le préfet le répète sans arrêt puisqu'il y a des négociations en ce moment pour l'hébergement de la centaine de personnes qui sont actuellement dans les squats. Il dit que il n'y a pas obligation de fournir à chaque Demandeur d'Asile un hébergement. Il considère que c'est soit un hébergement soit l'Allocation Temporaire d'Attente, alors avec 300€ c'est pas suffisant. Ce sont surtout les familles qui sont en **Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile**, il manque des places.